



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 mars 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 février 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 4), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 39 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD.

Procurations de vote : Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF, M. Patrick BONTEMPS à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 14), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse).

OBJET : 16 - Création d'un marché de brocanteurs Place Pasteur

Création d'un marché de brocanteurs Place Pasteur

Rapporteur : M. l'Adjoint MORTON

	Date	Avis
Commission n° 5	20/02/2019	Favorable unanime
Commission n° 6	12/02/2019	Favorable unanime

En 2015, en raison des travaux de rénovation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, la configuration des marchés de plein air a été modifiée.

Ainsi, à compter du 1^{er} décembre 2015, les brocanteurs, qui déballaient Place de la Révolution, ont été délocalisés Place Pasteur les mardis et les vendredis. En outre, tous les samedis ils étaient autorisés à s'installer Place de la Révolution en fonction de la place disponible.

A partir de mai 2018, la Commission Paritaire des Foires et Marchés a décidé que les brocanteurs pouvaient également déballer Place Pasteur les samedis.

Les marchés déjà existants sur la Ville de Besançon sont les suivants :

Jour	Marché	Horaires	Produits autorisés à la vente
2^{ème} lundi du mois	Foire Battant	6 h - 17 h 30	En priorité les produits manufacturés
Mardi	Révolution	7 h - 13 h	Tous produits
	Epoisses	7 h - 13 h	Tous produits
	Tarragnoz	17 h - 20 h 30	Produits BIO
Mercredi	Palente	7 h - 13 h	Tous produits
	Cassin	7 h - 18 h	Tous produits
Jeudi	Ile de France	7 h - 13 h	Tous produits
Vendredi	Révolution	7 h - 13 h	Tous produits
	Epoisses	7 h - 13 h	Tous produits
Samedi	Palente	7 h - 13 h	Tous produits
	Cassin	7 h - 18 h	Tous produits
	Révolution	7 h - 19 h	En priorité les produits manufacturés
Dimanche	Saint-Ferjeux	7 h - 13 h	Alimentaires
	Ile de France	7 h - 13 h	Tous produits
	Jouffroy d'Abbans	7 h - 13 h	Alimentaires

Les commerçants brocanteurs ont fait part à la Ville de Besançon de leur souhait de pouvoir exercer leur activité définitivement Place Pasteur les mardis et vendredis matins et les samedis toute la journée.

Conformément à l'article L2224-18 du CGCT, les organisations professionnelles ont été saisies pour émettre un avis sur la création de ce marché.

Ainsi, les représentants des commerçants, l'Association Palente/Révolution et le Syndicat des commerçants des Marchés de France ont émis un avis favorable à la création du marché des brocanteurs Place Pasteur lors d'une rencontre préalable à la Commission Paritaire des Foires et Marchés le 22 janvier 2019.

La Commission Paritaire des Foires et Marchés réunie le 29 janvier 2019 a validé l'installation définitive des brocanteurs Place Pasteur.

Par conséquent, il est proposé de créer un nouveau marché de brocanteurs Place Pasteur, conformément à l'arrêté du 21 octobre 2015 portant règlement des foires et marchés.

Ce marché se déroulera selon les modalités suivantes :

- Les mardis et vendredis de 7 h à 13 h
- Les samedis de 7 h à 19 h
- Nombre de stands : entre 6 et 12
- Une redevance d'occupation du domaine public sera perçue auprès de chaque commerçant en application des tarifs votés par le Conseil Municipal
- L'organisation et la gestion du marché des brocanteurs est assurée par la Direction Sécurité et Tranquillité Publique sur la base de l'arrêté portant règlement des foires et marchés en vigueur
- En cas de manifestations d'envergure (festives, sportives, commerciales, humanitaires, culturelles...), il est prévu que les brocanteurs soient délocalisés Place de la Révolution
- Les brocanteurs, à l'instar des autres marchés, devront laisser la Place Pasteur en état de propreté initiale.

Il est envisagé de lancer ce marché à compter du 2 avril 2019.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide la création d'un marché de brocanteurs Place Pasteur.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danièle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0